



Vaux-Andigny, le 20 novembre 2008

Objet : mise en place des horaires d'hiver à la déchèterie intercommunale d'Etreux

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre les nouveaux horaires de la déchèterie intercommunale d'Etreux. Afin de s'adapter à la fréquentation de la déchèterie, les horaires d'hiver sont mis en place **dès le 21 novembre 2008 et ce jusqu'au 31 mars 2009** :

JOUR	HORAIRES D'HIVER <i>(valables jusqu'au 31 mars 2009)</i>	
Lundi	-	13h30 à 17h00
Mardi	-	-
Mercredi	9h à 12h00	13h30 à 17h00
Jeudi	-	-
Vendredi	-	13h30 à 17h00
Samedi	9h à 12h00	13h30 à 17h00

Je vous remercie de bien vouloir transmettre l'information auprès de vos administrés.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Jean AUDIN

